

EDITO > LA MUTUELLE EN ROUTE VERS SON FUTUR

Le 16 juin s'est tenue l'Assemblée Générale de la Mutuelle afin de statuer sur la gestion de l'année passée et se tenir informée des avancées des études entreprises pour préparer son futur.

Sur le premier point, je suis heureux de vous annoncer que l'ensemble des résolutions présentées par le Conseil d'Administration ont été adoptées par vos délégué(e)s à une très large majorité. Vous en trouverez le compte-rendu dans ce bulletin.

Pour ce qui concerne le futur, un rapport d'étape leur a été fait sur le projet d'alliance avec Macif Mutualité dont nous avons parlé dans les numéros précédents ainsi que sur les travaux visant à proposer de nouvelles offres afin de mieux répondre aux souhaits formulés par nos adhérents. Là également, un résumé des points essentiels vous est présenté dans les pages qui suivent.

La conclusion de ces travaux, qui s'accompagnera d'une refonte du cadre réglementaire, sera présentée pour décision conformément à nos statuts devant cette même assemblée à l'automne.

Par ailleurs, un point sur les mises en place réussies de la plate-forme optique Sévéane ainsi que des offres IBAMEO ESSENTIELLE et IBAMEO PLUS a été présenté à cette occasion.

La réunion, qui incidemment se tenait le jour de la commémoration du 100ème anniversaire de la Compagnie, a été honorée par la présence de M. Bruno Despres, nouveau DRH d'IBM France, qui a souligné l'attachement de cette dernière à la Mutuelle qui célébrera quant à elle cette année son 65ème anniversaire.

En attendant, Bonnes vacances à toutes et à tous.

EN BREF >

Comme précisé par le Président un point a été fait lors de l'Assemblée Générale afin d'indiquer aux délégués l'accueil que vous avez réservé aux offres proposées par la Mutuelle en début d'année.

IBAMEO

Avec la mise en place des deux offres IBAMEO, il s'agissait de répondre à une demande que certains d'entre vous avaient exprimée. Le résultat confirme cette attente puisque, après un niveau d'adhésion un peu plus élevé en février et mars, le niveau des demandes se maintient à un niveau plus faible mais stable. Nous allons néanmoins dans les prochaines semaines engager une deuxième phase de communication sur ces offres notamment afin de les faire connaître aux adhérents qui nous ont quittés ces dernières années.

Suite à différentes questions nous ayant été adressées, je vous rappelle que les offres IBAMEO ne sont pas réservées aux adhérents actuels de la Mutuelle. **Toute personne extérieure à la Mutuelle du personnel IBM, même si elle n'a aucun lien familial avec un adhérent actuel, peut souscrire aux offres IBAMEO.**

SEVEANE

Depuis le 1er février 2011, vous pouvez utiliser, si vous le souhaitez uniquement, les services de la plateforme Sévéane

pour l'acquisition de vos lunettes. Entre février et mai 2011 vous avez été 15% à utiliser ce service (800 paires de lunettes sur un total de 5500 achetées sur cette période).

Lorsque nous analysons les dépenses réalisées pour l'acquisition de ces 5500 paires de lunettes, nous constatons que le reste à charge moyen sur chaque verre acheté dans le réseau Sévéane a été de **33€** alors qu'il a été de **52€** pour chaque verre acheté hors réseau Sévéane.

ORGANISATION

J'avais évoqué dans un précédent bulletin d'information la nécessaire adaptation de notre organisation aux évolutions décidées par les élus qui siègent au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Générale. Compte tenu du projet d'alliance auquel il est fait référence par ailleurs je vous informe avoir demandé à Philippe Schneider de prendre en charge la coordination du dossier de projet qui sera soumis en novembre aux délégués vous représentant. Marie-Jo Laurent nous a rejoint depuis mi juin afin d'assurer le management du centre de gestion de Bordeaux dont elle prendra effectivement la responsabilité à partir du 1er septembre.

Au programme

1. EDITO

2. EN BREF

3. VOTRE MUTUELLE

Assemblée Générale du 16 juin 2011
Projet d'alliance avec Macif Mutualité
Comité de pilotage Offres

4. A SAVOIR

Tiers payant Optique

5. SANTE

Épidémie de rougeole
Vaccinations recommandées

Michel Peiger, Le Président



Jean-François Pothée, Le Directeur



Assemblée Générale du 16 juin 2011

Bilan des résolutions votées lors de l'Assemblée Générale

| RÉSOLUTIONS | POUR | CONTRE | RESULTAT |
|--|------|--------|----------|
| Approuvez-vous le rapport de gestion 2010 de la Mutuelle et ses annexes ? | 40 | 12 | Adoptée |
| Approuvez-vous les comptes 2010 de la Mutuelle tels que présentés ? | 42 | 11 | Adoptée |
| Approuvez-vous l'imputation du résultat excédentaire de 3 468 612,47 € au compte «Réserves» de la Mutuelle ? | 52 | 0 | Adoptée |
| Conformément à l'article 17 des statuts, approuvez-vous de donner délégation au Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 afin d'adapter le barème des prestations pour tenir compte d'éventuelles modifications législatives ou réglementaires ? | 41 | 10 | Adoptée |
| Approuvez-vous la prorogation des mandats des membres élus de la commission de contrôle comptable jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ? | 40 | 0 | Adoptée |

Modification de la prestation «substituts nicotiniques» :

Nouveau : remboursement de la 3^{ème} prescription

Depuis le 31 mai 2011, la Sécurité sociale ne rembourse plus le Champix, un médicament prescrit dans le cadre de l'aide au sevrage tabagique en raison de plaintes concernant des troubles du comportement et de l'humeur et même des envies suicidaires.

Par contre, la prise en charge des substituts nicotiniques, patches, gommes, pastilles, inhalateurs, est toujours valable. Le traitement est pris en charge par la Sécurité sociale, dans la limite de 50€ par patient et par an (code Sécurité sociale PSN). Pour cela, il faut une ordonnance concernant uniquement les substituts nicotiniques.

Depuis juillet 2008, la Mutuelle rembourse la 2^{ème} prescription du traitement à hauteur de 50 € sur présentation de votre décompte de Sécurité sociale de la 1^{ère} prescription et de la facture de votre 2^{ème} prescription.

A partir du 1^{er} Aout 2011, la Mutuelle a décidé de rembourser également la 3^{ème} prescription à hauteur de 50€ pour tenir compte de la durée habituellement préconisée pour cette aide au sevrage.

Projet d'alliance avec Macif Mutualité

Rappelons que, début 2009, un groupe de travail a été mis en place afin de définir le projet de développement de notre Mutuelle permettant de lui assurer sa pérennité, dans un contexte, en pleine évolution, de la Sécurité sociale, de la réglementation européenne et des complémentaires santé.

La pérennité de notre Mutuelle s'entend sur un plan économique, bien sûr, mais aussi en terme d'identité et d'autonomie de gestion, laquelle est essentielle pour garder la maîtrise de notre politique de prestations et de cotisations. La finalité est naturellement de toujours être une Mutuelle attractive pour l'ensemble de ses adhérents, qu'ils le soient au travers du contrat collectif souscrit par les employeurs, ou à titre individuel et facultatif.

Ces travaux nous ont amenés à retenir un scénario d'alliance avec d'autres acteurs de la protection sociale.

Une étude de marché pour identifier les partenaires potentiels nous a conduits à approcher quinze d'entre eux puis à procéder à une consultation approfondie de quatre organismes enfin ramenés à deux : Harmonie Mutuelles et Macif Mutualité.

Ces deux partenaires sont nettement ressortis (après de multiples réunions et décisions intermédiaires prises par le Conseil d'Administration) comme ceux qui présentaient les meilleures caractéristiques pour construire un projet d'alliance répondant à nos attentes.

Les deux dossiers ont été soumis au Conseil d'Administration du 29 mars et ont alors été départagés en faveur du projet

avec Macif Mutualité.

Depuis cette date, des négociations ont été engagées pour analyser de façon très approfondie le contenu de l'accord qui pourrait nous lier.

Il s'agit avant tout de recenser et détailler l'ensemble des synergies possibles, en particulier sur les points suivants :

- migration du système d'information
- offres
- compétences
- incidences financières
- solidarité financière (éventuellement)
- gouvernance

et définir le cadre contractuel ainsi que le calendrier appropriés.

Cette étude devra donc aboutir à la définition précise du projet de développement de notre Mutuelle qui sera soumis au vote des délégués réunis en Assemblée Générale.

L'ensemble de ces travaux sera coordonné par Philippe Schneider dont la connaissance de notre Mutuelle et du secteur de la santé en France sera précieuse.

Il pourra s'appuyer sur un comité de projet spécifique composé d'administrateurs de notre Mutuelle et co-animera un comité de pilotage réunissant les dirigeants de Macif Mutualité, I.Ricard, M.Peiger, Y.Yserd, J-F. Pothée et moi-même.

Jean-Claude Blanc - Responsable du comité de projet



Comité de pilotage : «Offres»

Le 16 juin 2011, IBM France a fêté ses 100 ans. Au sein du Conseil d'Administration de la Mutuelle, nous mettons tout en œuvre – et le groupe Offre se veut être un contributeur en ce sens – pour que la Mutuelle du Personnel IBM, qui va célébrer cette année sa 65^{ème} année d'existence, ait la possibilité de fêter, elle aussi, son centenaire.

La Mutuelle est, clairement, un des derniers avantages sociaux qui restent pour les salariés d'IBM France et elle est un vrai plus pour tous ceux qui choisissent d'y rester en quittant la compagnie, mais aussi pour ceux qui font - ou qui vont faire le choix - de la rejoindre. En ces temps incertains, dans l'environnement économique actuel, avoir une mutuelle de cette qualité est un avantage dont nous ne sommes pas toujours conscients.

Pour répondre à vos attentes nous devons être en capacité de continuer à accueillir tous ceux qui ont besoin, à des degrés divers, de nos services. Et toute la difficulté est d'apprécier cette notion de degrés divers. Nous avons donc choisi de continuer à diversifier nos offres de façon à étendre la gamme IBAMEO.

Que proposons-nous actuellement ?

- une offre «contrat collectif», obligatoire pour les salariés et proposée à leurs familles avec un couplage systématique avec le régime optionnel
- une offre pour ceux qui quittent la compagnie ainsi que leurs familles, actuellement équivalente en tout point à celle proposée aux salariés, et qui peut être couplée à l'option
- **IBAMEO Essentielle**
- **IBAMEO Plus**, proposée en surcomplémentaire



Notre crédo : MUTUALISER le plus possible

Pour pouvoir mutualiser le plus possible, il faut être le plus nombreux possible, et c'est ce à quoi nous travaillons : plus on est nombreux, plus on est fort, et plus les inévitables augmentations de cotisations sont lissées pour tous. La loi des grands nombres s'applique parfaitement ici : il est donc vital pour nous de retenir, mais aussi d'attirer.

Comment RETENIR ? en faisant évoluer l'offre actuelle :

- Pour les salariés, qui sont captifs, la question ne se pose pas en ces termes, mais si les sociétés adhérentes veulent que la Mutuelle reste un avantage social pour leurs salariés, elles se doivent de constamment améliorer l'offre proposée dans le cadre du contrat collectif, et nous les y aiderons.
- Par contre en ce qui concerne les adhérents volontaires nous sommes en train d'améliorer l'offre qui leur est actuellement proposée :
 - Pour anticiper une possible démutualisation de l'option, envisagée par la Compagnie, et qui aurait pour conséquence une augmentation probable de 4€ de la cotisation pour ceux qui ont déjà l'option
 - Pour intégrer l'option dans l'offre, afin que tous en bénéficient (5% seulement ne l'ont pas prise)
 - En supprimant quelques prestations très peu utilisées ou inadaptées
 - En ajoutant de nouvelles prestations ou en améliorant certaines prestations déjà proposées

Comment ATTIRER ? en adaptant les critères d'adhésion et en élargissant la gamme IBAMEO grâce à de nouvelles offres, avec une tarification spécifique, différente de celle que nous avons actuellement.

S'ouvrir à l'extérieur implique de s'adapter. Pour cette raison, les produits auxquels nous réfléchissons seraient donc tarifés sur la base d'une cotisation forfaitaire par tranche d'âge.

Cette extension de la gamme IBAMEO à l'horizon 2012 nous permettra d'avoir un ensemble de propositions répondant à des besoins divers en respectant une progressivité ou chacun devrait trouver, selon sa situation personnelle, une réponse à ses attentes.

Enfin pour compléter cette évolution des prestations offertes dans le cadre de la santé, nous devons également diversifier nos services et certains aspects de notre offre ; prévention et dépendance seront avec cet objectif les maîtres mots de nos travaux futurs....

Isabelle Ricard

Responsable du comité de pilotage «Offre»



A SAVOIR >

Tiers Payant Optique : possible avec ou sans Sévéane

Depuis le 1^{er} février 2011, les adhérents de la Mutuelle du personnel IBM ont la possibilité d'utiliser le réseau Sévéane. Le premier objectif de ce réseau Sévéane est de diminuer le reste à charge des adhérents sur les verres. Les premières données d'utilisation sur 4 mois confirment cette tendance.



Les opticiens Sévéane pratiquent le tiers payant mais cette possibilité est également offerte à tous les autres opticiens

français. Une des raisons du choix de Sévéane est justement que l'adhésion ne suppose pas une exclusivité pour le tiers payant. La carte mutuelle reflète clairement ce choix.

Nous avons mis en place un système de demande de prise en charge automatique via notre site web, que nous avons installé pour les opticiens non Sévéane afin qu'ils obtiennent une réponse sous 24h.

Epidémie de rougeole

Une épidémie de rougeole sévit depuis mai 2008 et la circulation du virus s'est intensifiée depuis le début de l'année 2010.



Plus de 7000 cas ont été notifiés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2010. La vaccination ROR (rougeole, oreillons, rubéole) est le seul moyen pour permettre l'élimination de cette maladie. Les personnes de plus de

20 ans représentent 38% des cas déclarés; parallèlement le pourcentage des nourrissons de moins de un an augmente avec 8% des cas déclarés. Ces tranches d'âges sont celles où la rougeole est la plus grave (possibilité de complications neurologiques voir de décès). Voilà pourquoi il est recommandé que toutes les personnes nées depuis 1980 reçoivent

deux doses de vaccins. Cette mesure, si elle était appliquée éviterait plusieurs centaines de cas de rougeoles.

En pratique :

- enfants âgés de 12 à 24 mois : une dose de vaccin ROR à 12 mois et une 2^{ème} dose entre 13 et 24 mois
- pour les enfants accueillis en collectivité avant l'âge d'un an : une dose à 9 mois et une 2^{ème} dose entre 12 et 15 mois
- les personnes nées depuis 1980 et les enfants âgés de plus de 24 mois : 2 doses au total de ROR, quels que soient les antécédents vis à vis des 3 maladies.

Ce vaccin protège également contre les oreillons qui donnent plus de complications à l'âge adulte que dans l'enfance. Il est également efficace en prévention de la rubéole qui est responsable de malformations foetales en cas d'atteinte pendant la grossesse.

Vaccinations recommandées

Avant les vacances, et un éventuel départ en France ou à l'étranger, pourquoi ne pas vérifier la date de votre dernier rappel DTP (Diphtérie Tétanos Polio : DTP ou Revaxis et Diphtérie Tétanos Polio Coqueluche : Tetravac, Boostrix tetra ou Repevax) ?

D pour Diphtérie :

Aucun cas de diphtérie n'a été déclaré en France depuis 1989. Mais en raison de la situation épidémique observée dans les pays de l'Ex-URSS et en Algérie depuis 1990 et la faible immunité vaccinale de la population adulte en Europe, une réémergence de la diphtérie paraît possible. Cela a conduit à associer la diphtérie au rappel tétanos-polio tous les 10 ans.

T pour Tétanos :

Il y a toujours des cas de tétanos en France : 184 cas entre 1999 et 2008, dont 42 décès. Il s'agit le plus souvent de personnes âgées de plus de 70 ans avec une sur représentation de femmes (76% des cas). On sait que la proportion des personnes considérées à jour de leur vaccination décroît significativement avec l'âge (80% à 15 ans, 60,5% pour les 65 ans et plus).

P pour Poliomyélite :

Depuis 2002, la poliomyélite a disparu de la région Europe tout comme elle avait disparu des Amériques et de la région du Pacifique occidental. En 2006,

seuls le Nigéria, l'Inde, le Pakistan et l'Afghanistan étaient encore touchés par la circulation de virus sauvages. A partir de ces pays, la diffusion des virus a repris dans 15 pays d'Afrique.

Selon le guide des vaccinations en France, la vaccination systématique des enfants avec rappel vaccinal tous les 10 ans à l'âge adulte reste recommandée, étant donné la gravité de la maladie, l'absence de traitement, et le peu d'effets indésirables du vaccin injectable.



Coqueluche :

L'ajout de la coqueluche est plus récente, quelques années seulement (en raison d'une recrudescence des cas de coqueluche depuis quelques années en France).

La vaccination contre la coqueluche vise à prévenir la survenue de complications pulmonaires, neurologiques et des morts causés par cette affection, principalement chez les nourrissons âgés de moins de 1 an. Il est important

de faire vacciner votre enfant conformément au calendrier de vaccination à partir de l'âge de 2 mois. Ensuite un rappel est recommandé entre 11 ans et 13 ans. Il est également souhaitable chez :

- les adultes souhaitant un enfant
- dans l'entourage d'un enfant à naître,
- chez la mère immédiatement après l'accouchement.

En France, le Haut Comité de Santé Publique recommande en outre un rappel chez les adultes n'ayant pas eu de rappel depuis plus de 10 ans, vers l'âge de 26 à 28 ans. Il n'est pas nécessaire d'administrer plus d'une dose de vaccin coqueluche chez l'adulte.

Que fait la Mutuelle ?

La Mutuelle complète le remboursement de ce vaccin pris en charge par la Sécurité sociale à 65%. Par ailleurs, elle fournit les vaccins DTP et DTP-coqueluche utilisés par certains services médicaux IBM depuis près de 40 ans, concourant ainsi à une excellente couverture vaccinale du personnel.



Docteur Elisabeth Morisseau